DLP 24-11-62 162262

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 95-10 et 97-11, Postes 260 et 263)

(ALLIER, CANTAL CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF pour 1963

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT FERRAND 5.603-17

BULLETIN N° 26 de NOVEMBRE 1962.-

PRECAUTIONS A PRENDRE POUR L'ENVOI DES ECHANTILLONS

De nombreux échantillons intéressant les Parasites des Végétaux nous sont adressés, chaque année, pour détermination.

Pour que ces échantillons puissent être examinés d'une manière satisfaisante et pour éviter un échange de correspondance inutile, leur prélèvement et leur envoi doivent faire l'objet de certaines précautions, différentes suivant la nature du parasite.

1°/ Parasites animaux -

Pour effectuer un diagnostic précis de parasites animaux (acariens, insectes), il est indispensable dans la plupart des cas de nous faire parvenir le parasite proprement dit, l'examen des dégâts permettant rarement de faire une identification sûre. Il est toutefois préférable d'envoyer et le parasite et sa plante-hôte.

A) Prélèvement et expédition du parasite -

Le prélèvement doit s'effectuer avec toutes les précautions souhaitables de manière à ne pas tuer l'animal. Il porte sur un nombre d'insectes au moins égal à 5. Dans toute la mesure du possible, il est toujours préférable de prélever l'insecte adulte plutôt qu'un stade larvaire ou nymphal. En effet, l'identification des larves ou des nymphes est souvent très difficile, parfois impossible ; il est alors nécessaire de les mettre en élevage avec toutes les complications et les risques de mortalité que cela comporte. Les insectes prélevés doivent être placés pour l'expédition dans une boîte robuste, hermétique, d'un volume suffisant. On ajoutera dans la boîte des fragments de la plante-hôte ou de la terre s'il s'agit d'animaux vivant dans le sol.

Si le parasite est de petite taille (acariens, pucerons par exemple), il est préférable de le laisser sur la plante-hôte et d'expédier des fragments de celle-ci.

B) Prélèvement et expédition de la plante-hôte -

Suivant le volume de la plante-hôte, on prélève soit le végétal entier, soit la partie attaquée seulement. De toute manière l'échantillon doit être suffisamment abondant pour permettre plusieurs analyses successives ; son choix se fera de façon à ce qu'il soit le plus représentatif possible des dégâts enregistrés.

Cet échantillon de végétal doit nous être envoyé dans un emballage en matière plastique ou dans de la mousse humide de manière qu'il ne se dessèche pas.

2°/ Parasites Cryptogamiques (maladies) -

Dans le cas d'une maladie, seul le prélèvement d'un échantillon de la plante-

P./..

attaquée peut être fait. Celui-ci devra être suffisamment important pour permettre plusieurs analyses successives. Il devra être d'autre part, représentatif des dégâts enregistrés ; il est notamment conseillé de prélever un échantillon peu atteint, un autre moyennement atteint et un troisième très atteint.

L'expédition se fera dans un emballage en matière plastique ou dans de la mousse humide de manière que l'échantillon ne parvienne pas complètement desséché.

3°/ Méthodes de prélèvement et d'expédition à proscrire -

Sont à proscrire totalement :

- les prélèvements insuffisants : par exemple, une ou deux feuilles ou un minuscule morceau de bois.

- les prélèvements d'échantillons se trouvant dans un état de décomposition avancée ; cette décomposition est dûe la plupart du temps à l'action de parasites secondaires qu'il est difficile de dissocier du parasite primaire.

- les emballages où les échantillons sont directement au contact du papier quel qu'il soit, car ceux-ci parviennent complètement desséchés. Les échantillons qui sont notamment placés directement dans une enveloppe ou épinglés à une lettre ne permettent pratiquement jamais de faire un diagnostic car ils sont trop petits, arrivent écrasés, souvent brisés, toujours desséchés.

4°/ Lettre accompagnant l'échantillon -

Tout envoi d'échantillons doit être accompagné d'une lettre expédiée soit dans le colis, soit à part. Cette lettre devra comporter les renseignements suivants :

a) - plante-hôte : essence
: variété
: porte-greffe

b) - parasite : localisation des symptômes
; date d'apparition des symptômes
: évolution des symptômes
: importance du parasite dans la culture.

c) - tous renseignements devant faciliter le diagnostic :

par exemple : nature du terrain
: nature et date des traitements effectués
: des symptômes identiques ont-ils été observés les années précédentes ?
: état du système radiculaire. Il est fréquent qu'un dessèchement des parties aériennes de la plante provienne d'une destruction partielle ou totale du système radiculaire. Dans ce cas, seul l'examen de ce dernier peut permettre le diagnostic.

L'ensemble de ces précautions à prendre pour le prélèvement et l'envoi des échantillons doit permettre, si elles sont respectées, d'éviter des retards inutiles dans les réponses données à l'expéditeur. Il est donc de son intérêt d'apporter un maximum de soin à ces opérations.

Communiqué du Service de la Protection des Végétaux.

Clermont-Ferrand, le 20 Novembre 1962.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux.

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de Clermont-Ferrand
Directeur-Gérant : L. BOUYX

Tirage n° 421 du 20 Novembre 1962 - 2.200 exemplaires - Abonnement 1962 - Expédition n° 20.